Dans le cas du consentement du pape, aucun scrupule de conscience ne pourrait arrêter le souverain de prendre ces mesures. Sans violer les principes de la foi catholique, on peut admettre qu'à toutes les époques, le pape et l'empereur peuvent et doivent même se mettre d'accord dans certains cas pour transférer des biens temporels d'un ordre religieux à un autre (73). Un pareil avis a été demandé au monarque sur des requêtes de l'évêque d'Osnabrück et du commissaire impérial pour la restitution en Saxe, qui sont tous les deux d'accord sur la nécessité de la fondation d'un collège et d'une université des jésuites en Basse-Saxe. Lamormain partage cette opinion, tout en recommandant une grande prudence dans l'emploi des moyens pour leur dotation. Il hésite à faire enlever d'anciens couvents aux bénédictins et aux cisterciens, mais il approuve la proposition du commissaire d'envisager pareille mesure à l'égard d'anciens établissements de chanoinesses ou de cisterciennes ; il conseille cependant de montrer dans ces cas tous les égards possibles pour des prétentions justifiées. Dans cette circonstance comme dans tant d'autres, p. ex. dans la réforme déjà

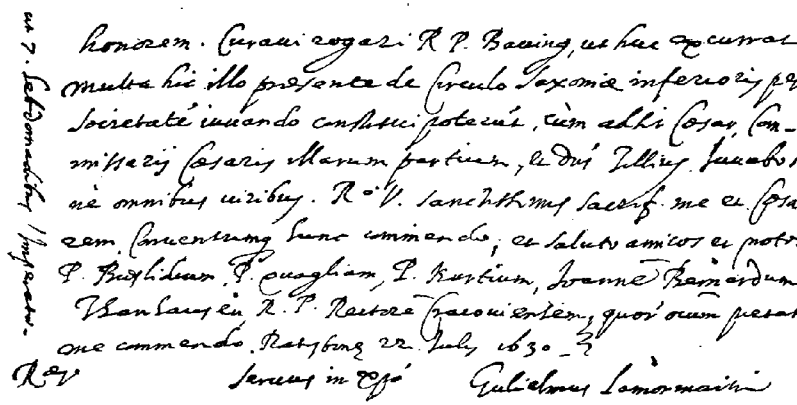

Autographe de Lamormain, d'après Duhr o. c. A remarquer à gauche, dans la septième ligne, le nom du jésuite luxembourgeois Buslidensis, confesseur de Maximilien de Bavière, qui lui confia aussi des missions diplomatiques.

mentionnée de l'université de Vienne, Lamormain a veillé sans doute exactement sur les intérêts de son Ordre (74). Mais sans doute il croyait servir de cette façon un but plus élevé, le rétablissement du catholicisme, qu'on attendait alors comme résultat de l'activité de la Compagnie de Jésus.

A Lamormain incombe la responsabilité partielle de la première grave faute politique commise par Ferdinand II pendant la guerre de trente ans, la publication de l'édit d'une restitution générale ; son attitude fut nettement opposée dans la seconde faute du monarque, l'intervention dans la guerre de succession de Mantoue. La branche directe des ducs de Mantoue, fief de l'empire germanique, s'était éteinte. Le plus proche héritier était Charles de Nevers, vassal du roi de France. Mais sur les